



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 5 novembre 2010*

Réunion du comité syndical du 5 novembre 2010



Le comité syndical s'est réuni le 5 novembre 2010 à Saint-Quentin-La-Motte-La Croix-aux-Bailly, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude JACOB

Représentants des Communes

- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Benoît FROMAGER

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- M. Romain DUTHILLEUL
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Frédéric LEONARDI

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT

Représentants des Communes

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel MAQUET

RELEVÉ DE DECISIONS

A la mémoire de Monsieur André LEDUC, Président d'Honneur du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, le Président demande que l'Assemblée observe une minute de silence.

Service Juridique

1.Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 16 septembre 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 32 voix pour et une abstention de M. THOMIRE sur le point n° 30 de l'ordre du jour, approuve les comptes-rendus des réunions de Bureau et de Comité Syndical du 16 septembre 2010 joints à la présente délibération.

2. Commune de Quend - Vente des terrains sis 51-53 Route de la Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec Monsieur et Madame Grégory CAUDRON moyennant un prix net vendeur de 42 000 € pour la parcelle cadastrée AI 134.

3. Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme – Installation et amélioration des systèmes de sûreté et de sécurité pour la protection des sites - Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 novembre 2010 et autorise le Président à signer le marché correspondant avec la société CEZZAM ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

4. Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme – Mutuelle au bénéfice du personnel

Au vu du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Mutuelle La Bresle, offre économiquement la plus avantageuse, et autorise le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

5. Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme – Acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts et agricoles – Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises Motoculture de la Pèvèle pour les lots 1,2,3 et 5 ; DUFLOT pour le lot 4 ; SAS Vandenberghe VAMA pour les lots 6 et 7 ; FLAHAUT pour le lot 8 ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

6. Travaux d'aménagement de cheminement et ouvrage bois aux Jardins de Valloires – Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du groupement TELLIER Paysage / MARCANTERRA, offre économiquement la plus avantageuse et autorise le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

7. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés déterminés

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

8. Grand Site Baie de Somme - Signature de la convention cadre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 32 voix pour et 1 abstention (M. WADOUX) d'approuver la convention cadre Grand Site Baie de Somme jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

9. Rapport d'information – Marchés passés sans formalités préalables pour les mois d'août à octobre 2010

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

Service Finances

10. Budget Principal - Décision modificative n° 3

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal au niveau du chapitre.

11. Modification du cadre budgétaire et comptable du Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le cadre budgétaire et comptable M14 pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants à compter de l'exercice 2011.

12.Avenant aux régies de recettes : modification des modes de paiement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cet avenant pour chaque régie avec une application à compter du 6 novembre 2010.

13.Cotisations statutaires 2011

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la répartition ci-dessus et d'en inscrire le montant à l'article 7474 « subventions et participations des communes adhérentes » du budget primitif 2011 du Syndicat Mixte.

Par ailleurs, afin d'envisager l'évolution de ces cotisations statutaires au cours des prochaines années, le Président s propose de traiter cette question lors d'une prochaine réunion de la commission des finances.

14.Taxe de séjour forfaitaire - Modification des modalités de versement et de perception

Dans le souci d'une meilleure organisation dans la perception de cette taxe et en vertu de cette nouvelle disposition, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de fixer la date limite de versement au 31 décembre de l'année de référence pour tous les hébergements soumis à la taxe forfaitaire.

Service Ressources Humaines

15.Gestion du Personnel

Syndicat Mixte

15/1 - Modification du tableau des effectifs - Surcharge ponctuelle d'activités

Pour faire face à ces situations exceptionnelles, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de créer au tableau des effectifs deux postes de catégories A:

- 1 poste d'ingénieur,*
- 1 poste d'attaché*

Destination Baie de Somme

15/2 - Mobilité interne – Parc du Marquenterre

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui a été consultable en séance, qui la nomme responsable adjointe au Parc du Marquenterre à compter du 1^{er} Janvier 2011.

15/3 – Mobilité interne – Jardins de Valloires

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant qui la nomme responsable du pavillon d'accueil aux Jardins de Valloires à compter du 1^{er} janvier 2011.

Aire Autoroutière - Contrat à Durée Indéterminée

Remplacement de postes permanents vacants

15/4 – Boutique

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée qui la nomme Hôtesse d'accueil, à compter du 1^{er} novembre 2010.

15/5 - Service général

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée qui la nomme Agent d'entretien, à compter du 1^{er} novembre 2010.

15/6 – Avenants à un Contrat à Durée Indéterminée

Tronc commun - Poste d'infographiste

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui concrétise cette augmentation de 8 heures hebdomadaires du temps de travail de l'infographiste à compter du 1^{er} novembre jusqu' au 31 décembre 2010.

15/7 - Secrétariat des finances

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée au taux de 80 % qui nomme cette salariée secrétaire à la direction des finances à compter du 1^{er} décembre 2010.

16. Mise en œuvre de la mutuelle au bénéfice du Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme

Dans le cadre de l'harmonisation des conditions de travail et de vie des salariés du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de cette mutuelle à compter du 1^{er} décembre 2010, avec une participation de l'employeur au taux de 25 % du montant de la prestation pour laquelle les salariés souscriront un contrat, isolé et/ou famille, que leur adhésion soit facultative ou obligatoire.

Service Aménagement

17. Aire Autoroutière de la Baie de Somme - Projet d'amélioration de la promotion de la Picardie Maritime

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver ce programme sur la base des éléments descriptifs et financiers précisés à la présente délibération, le dossier de consultation des entreprises et autorise le Président à lancer la consultation correspondante.

18. Jardins de Valloires - Installation d'équipements pour le personnel

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le principe d'exploration de cette nouvelle option d'amélioration des conditions de travail de nos salariés et sa faisabilité technique et administrative et autorise le Président à lancer une procédure de consultation d'aménageurs de constructions modulaires ainsi qu'à déposer un permis de construire, après définition du projet.

19. Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau - Etude diagnostic et de programmation sur le devenir et le développement du site

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 31 voix pour et 2 voix contre (M. LOTTIN), décide de valider le plan de financement, retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, et autorise le Président à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant, et de solliciter les partenaires financiers.

20. Commune du Crotoy - Centre conchylicole – Aménagements paysagers

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

21. Commune du Crotoy - Réglementation du stationnement des véhicules pendant la saison de pêche à la coque

Dans l'attente de la réalisation du programme du parking Quartier Nord, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité que le stationnement des véhicules des pêcheurs à pied soit géré directement par la commune du Crotoy.

22. Commune de Cayeux-sur-Mer - Proposition d'étude juridique et financière pour le pôle maritime

Dans le souci de valoriser notre patrimoine maritime et d'assurer une complémentarité des sites d'accueil de notre territoire dans une logique de développement durable, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en œuvre d'une étude juridique et financière du pôle maritime de Cayeux, d'accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude si la commune de Cayeux-sur-Mer en fait la demande au Syndicat Mixte ainsi que de rechercher les financements correspondants.

23. Commune de Quend - Gestion des cheminements dans la dune bordière et accroche aux espaces publics urbains - Phase 1 : Stabilisation de la dune

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de scinder cette opération « Gestion des cheminements dans la dune bordière et accroche aux espaces publics urbains » en deux phases :

Phase 1 « Stabilisation de la dune », dont le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Conservatoire du Littoral</i>	<i>35%</i>	<i>21 000 €</i>
<i>Conseil Régional de Picardie</i>	<i>20%</i>	<i>12 000 €</i>
<i>Commune de Quend</i>	<i>10%</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Syndicat Mixte Baie de Somme (Dotation d'investissement Cg 80)</i>	<i>35%</i>	<i>21 000 €</i>
	<i>100%</i>	<i>60 000 € HT</i>

Phase 2 « Gestion des cheminements dans la dune bordière et accroche aux espaces publics », dont le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Conservatoire du Littoral</i>	<i>35%</i>	<i>38 500 €</i>
<i>Conseil Régional de Picardie</i>	<i>20%</i>	<i>22 000 €</i>
<i>Commune de Quend</i>	<i>10%</i>	<i>11 000 €</i>
<i>Syndicat Mixte Baie de Somme (Dotation d'investissement Cg 80)</i>	<i>35%</i>	<i>38 500 €</i>
	<i>100%</i>	<i>110 000 € HT</i>

de valider la décomposition de ce programme en 2 phases, ainsi que les plans de financement prévisionnel de la phase 1, de réaliser la phase 1 - stabilisation de dunes afin de prolonger l'action menée dans le cadre de l'opération Ecoplage et répondre aux enjeux de la gestion de l'espace dunaire fragilisé par l'action anthropique et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à engager les consultations conformément au code des marchés publics et à signer tous les actes administratifs pour l'engagement et la réalisation de ce programme.

Service Environnement

24. Digue du Parc du Marquenterre – Phase 1 - Etude prospective de gestion

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 31 voix pour et 2 voix contre (M. LOTTIN) décide d'approuver le plan de financement ci-dessus et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'à lancer la consultation relative à la réalisation de la phase 1.